



16.02.2012

Bulletin à l'intention des caisses de compensation AVS et des organes d'exécution des PC No. 302

Informations sur la procédure de l'affranchissement postal 2012

Enquête périodique – Autres tâches et agences communales

Nous vous rappelons, que cette année aura à nouveau lieu une enquête sur les envois postaux et le trafic des paiements et vous rendons attentifs aux principes suivants :

a) Autres tâches

La circulaire CTDp prévoit une enquête périodique sur les envois postaux et le trafic des paiements tous les deux ans (réf. cm 8009). **L'année 2012 est une année d'enquête.** Les caisses de compensation peuvent établir un seul formulaire d'enquête pour l'ensemble de leurs autres tâches. Veuillez consulter le chiffre marginal 8014 CTDp à ce sujet.

b) Agences communales

Les caisses cantonales doivent également nous annoncer la totalité des coûts des envois postaux effectués par leurs agences communales (réf. cm 6015 CTDp).

c) Durée de l'enquête

L'enquête aura lieu du **1^{er} avril 2012 au 30 juin 2012**. Les résultats devront être reportés **jusqu'à fin juillet 2012** sur les formulaires à disposition dans Intranet AVS/AI sous « applications sécurisées ».

- Nous vous prions de vérifier les formulaires mis à disposition pour votre caisse et de nous communiquer d'éventuelles modifications ou mutations (réf. cm 8015 CTDp).

Veuillez vous adresser à la l'adresse suivante pour des questions au sujet du « login » resp. de « l'accès à vos formulaires » : access-center@zas.admin.ch